

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Un conflit armé nourri par des années d'atteintes aux droits fondamentaux et d'impunité

Index AI : AFR 62/34/98

Embargo le 4 septembre à 00h01 GMT

Un nouveau désastre menace les populations de la République démocratique du Congo (RDC) et des pays voisins, à moins que des mesures concrètes ne soient prises dès maintenant pour protéger les droits de l'être humain, a déclaré ce jour (mardi 2 septembre 1998) Amnesty International.

Dans un rapport intitulé RDC : A long-standing crisis spinning out of control [République démocratique du Congo. Une crise déjà ancienne devient incontrôlable], l'Organisation accuse toutes les parties au conflit armé dont la RDC est aujourd'hui le théâtre de commettre, ou de ne pas empêcher, des atrocités ; elle appelle l'ensemble des gouvernements et des groupes armés impliqués dans les affrontements à donner clairement pour instructions à leurs combattants de respecter les droits humains et de se conformer aux règles fondamentales du droit humanitaire, en protégeant les civils non armés.

« La communauté internationale n'a ni pris résolument position contre les auteurs de violences, ni pris le parti des victimes. Or c'est la question non résolue de ces atteintes au droit international, tant sur le plan humanitaire qu'en matière de droits humains, qui est au cœur du conflit actuel », a fait observer Amnesty International.

L'Organisation appelle en outre les gouvernements de tous les pays, en particulier ceux de la région, à cesser immédiatement de fournir des équipements militaires ou des troupes susceptibles de contribuer à de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux.

« Au vu du bilan effroyable affiché ces dernières années en matière de droits humains par certaines des forces soutenant Laurent-Désiré Kabila ou luttant contre lui, du génocide dont a été victime l'ethnie tutsi au Rwanda en 1994, ainsi que des récents massacres, notamment de Hutu, commis en RDC et au Rwanda, la conclusion s'impose : tout nouveau transfert d'équipements, d'effectifs ou de compétences militaires à ces différentes factions risque de conduire à une multiplication des atteintes aux droits fondamentaux et des violations du droit international humanitaire en RDC ainsi que dans les pays voisins. »

Depuis le 2 août, des centaines de Tutsi et d'habitants de la RDC entretenant des liens présumés ou avérés avec des Tutsi ou le Rwanda ont été arbitrairement arrêtés dans la capitale, Kinshasa, et il semble que certains d'entre eux ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires.

Les plus hauts responsables de la RDC et les médias nationaux mènent une véritable campagne d'incitation à la haine contre les Tutsi et les personnes d'origine rwandaise, qui n'est pas sans rappeler celle qui avait conduit au génocide perpétré en 1994 au Rwanda. Les autorités ont incité la population civile à attaquer les Tutsi et autres individus soupçonnés d'appartenir à l'opposition armée, dont un grand nombre auraient été brûlés vifs par des civils tandis que d'autres auraient été sommairement exécutés par les forces gouvernementales à Kinshasa, en particulier dans les quartiers de Masina, Kingasani et Kimbasseke.

D'après les informations recueillies, tant les combattants de l'opposition armée que les membres des forces régulières rwandaises et burundaises déployés dans l'est de la RDC ont mis à mort des centaines de civils non armés, soupçonnés de soutenir le gouvernement congolais. Ainsi, le 24 août, plus de 250 civils sans défense, parmi lesquels plusieurs religieux et prêtres catholiques, ont été tués par l'opposition armée et les troupes du gouvernement rwandais dans la

paroisse catholique de Kasika et ses environs, dans la région du Sud-Kivu. En outre, les rebelles congolais auraient enlevé de nombreux civils.

En 1996 et 1997, la communauté internationale est demeurée en grande partie silencieuse face aux agissements des combattants soutenant le président Laurent-Désiré Kabila et des membres de l'armée régulière rwandaise, aujourd'hui ennemis, qui ont tué à cette époque en RDC des dizaines de milliers de réfugiés rwandais et de citoyens congolais non armés.

Certains membres de la communauté internationale ont minimisé l'importance de ces tueries ou fait comme si elles n'avaient pas eu lieu. Même le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pris aucune mesure efficace en juillet 1998, après avoir pris connaissance du rapport de la mission d'enquête du secrétaire général des Nations unies, qui indiquait clairement que ces forces avaient commis des crimes contre l'humanité, dont certains pouvaient s'apparenter à un génocide. Les responsables de ces actes – qui n'ont toujours pas été traduits en justice – se trouvent aujourd'hui dans des camps opposés, mais ils ne s'en préparent pas moins à perpétrer à nouveau de telles atrocités.

L'Angola, le Zimbabwe et la Namibie apportent un soutien militaire et politique aux forces fidèles au président Kabila, tandis que le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi prêtent main forte à l'opposition armée. Il y a peu encore, les autorités de chacun de ces six pays soutenaient le chef de l'État congolais, comme ils le faisaient avant même qu'il n'arrive au pouvoir en mai 1997. La dimension internationale de ce conflit menace de s'accroître.

Amnesty International appelle par conséquent tous les gouvernements à empêcher l'ensemble des parties belligères de bénéficier de nouvelles livraisons d'armes ainsi que de tout autre type de transfert dans les domaines militaire, de sécurité ou de police, qui pourraient être utilisés pour commettre des atteintes aux droits fondamentaux en RDC, tant qu'il n'existera pas des dispositifs efficaces et des mécanismes appropriés de surveillance permettant de s'assurer que ces transferts ne contribuent pas à de telles atteintes.

Le 31 août 1998, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est joint au nombre croissant d'organismes et organisations de toutes sortes qui appellent à un règlement pacifique du conflit. Il a exhorté l'ensemble des parties à respecter et protéger les droits humains ainsi qu'à se conformer au droit humanitaire, en particulier aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels de 1977. Amnesty International engage quant à elle instamment les États membres des Nations unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Mouvement des pays non-alignés qui débattront de la crise en RDC ces jours prochains à condamner publiquement toutes les atteintes aux droits de la personne humaine perpétrées sur le territoire congolais, quelle que soit l'identité des auteurs et des victimes, et à exiger qu'il y soit mis fin.

« Toute initiative de paix parrainée par la communauté internationale doit prévoir des mécanismes spécifiquement destinés à empêcher les atteintes aux droits humains, ainsi que des garanties quant au fait que tous les responsables de tels actes commis dans le cadre du conflit armé en RDC seront traduits en justice, a souligné Amnesty International.

« Les belligérants doivent autoriser les membres d'organisations de défense des droits humains, ainsi que les autres observateurs indépendants chargés de veiller au respect de ces droits en RDC, à enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits fondamentaux commises dans les zones placées sous leur contrôle, ainsi qu'à en rendre compte, tout en veillant à ce que les enquêteurs puissent accéder sans restriction et en toute sécurité à l'ensemble de ces zones » |

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFRI -